



LES TROPHEES DE L'AGRICULTURE DES HAUTES-ALPES 2024

3ème édition

Vendredi 11 octobre 2024 - 19h00

Maison de l'Agriculture – 2 Rue Paul Aubert 05000 Gap



le dauphiné
libéré

DOSSIER DE CANDIDATURE

DEPOT DES CANDIDATURES A RETOURNER AVANT LE 12 juin 2024

→ Soit par courrier :

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
2 Rue Paul Aubert
05000 GAP

→ Soit par email : amandine.camoin@hautes-alpes.chambagri.fr

Pour tout renseignement concernant le dépôt de votre dossier, la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes est à votre écoute : 06.80.67.66.79 – amandine.camoin@hautes-alpes.chambagri.fr

Liste des Trophées Agricoles

- **Trophée de l'agriculture de demain (innovante, numérique ou connectée) :** le trophée récompense un(e) candidat(e)* ayant mis en œuvre une/des innovations de production, de fonctionnement, ou d'innovations technologiques particulièrement remarquables avec pour objectif d'accroître la compétitivité de l'exploitation, d'optimiser la qualité et la traçabilité des produits, ou d'améliorer la qualité de vie l'exploitant.
- **Trophée de l'installation/ transmission agricole :** le trophée récompense un binôme cédant / repreneur dont la transmission et la reprise d'exploitation ont été remarquablement réussies.
- **Trophée de l'agriculture au service du territoire et de la société :** le trophée récompense un(e) candidat(e) qui travaille étroitement avec d'autres opérateurs du territoire (restauration collective, transformateur, etc) créant un véritable réseau ou des initiatives d'agritourisme ou d'accueil à la ferme, redonnant du lien entre le monde agricole et la société.
- **Trophée Coup de Cœur :** le trophée récompense un(e) candidat(e) ayant particulièrement retenu l'attention du jury.

*Exploitant agricole ou collectif d'agriculteurs dont l'objet est directement lié à la production et/ ou commercialisation

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Les candidats sont des personnes ou des groupements de personnes dont l'activité est essentiellement exercée dans les Hautes-Alpes, et dont le siège social se situe dans le département.
- Les candidats sont des exploitants agricoles ou collectif d'agriculteurs dont l'objet est directement lié à la production et/ ou commercialisation
- Le jury s'interdit de décerner un trophée conjointement à deux lauréats arrivés ex-aequo.
- Les gagnants des éditions 2022 ou 2023 ne peuvent pas candidater de nouveau dans la même catégorie.

Afin d'élargir le choix du jury, un appel à candidature sera fait aux lecteurs du Dauphiné Libéré, de l'Espace Alpin, ainsi qu'aux adhérents de la marque HAUTES ALPES Naturellement® et Bienvenue à la Ferme®.

SELECTION

Suite à la réception des dossiers de candidature, une sélection de 3 nominés par catégorie est faite sur la base de critères objectifs.

Ensuite, un reportage vidéo ou photos sera réalisé pour chaque nominé. Les reportages seront présentés au jury, en complément des dossiers de candidatures pour orienter leurs choix et diffusés lors de la cérémonie de remise des Trophées.

Les nominés s'engagent donc à :

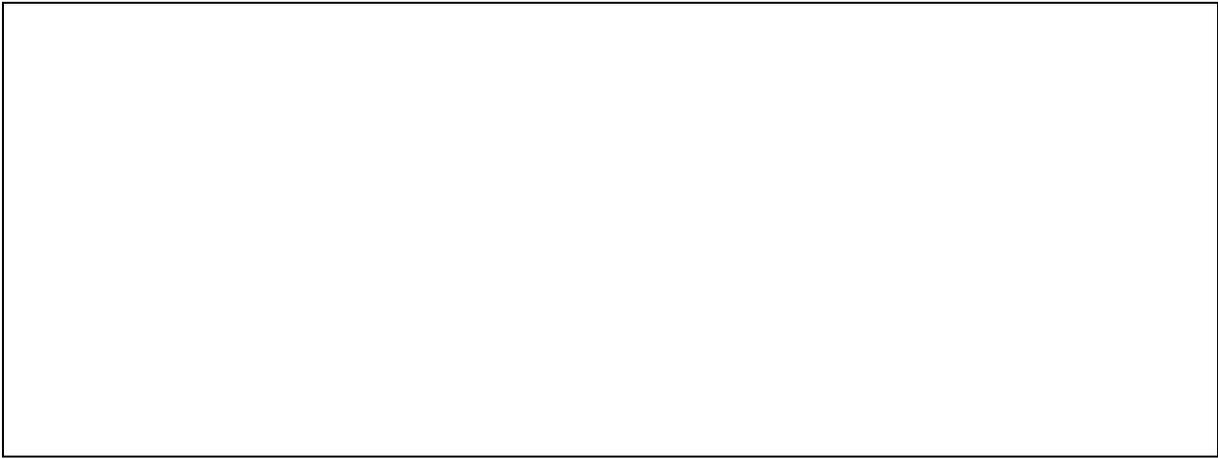
- Autoriser la réalisation d'un reportage vidéo ou photo de leur structure et autoriser sa diffusion ;
- Participer (sauf empêchement majeur) à la cérémonie de remise des Trophées.

LE JURY

Pour procéder à la désignation des lauréats des Trophées de l'Agriculture 2024, le jury se réunit en amont de la cérémonie afin de délibérer, dans les locaux du Dauphiné Libéré ou de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes (les membres du jury s'engagent à ne divulguer aucune information concernant les délibérations, ni le nom des lauréats, avant la cérémonie).

Les lauréats sont désignés lors de la réunion du jury, qui se compose de :

- Membres de la Chambre d'Agriculture
 - Membres de la rédaction du Dauphiné Libéré
 - Les partenaires Premium et Gold
 - L'animatrice de la soirée
- Le jury se déclare libre, indépendant et souverain.
- Les lauréats sont désignés à la majorité des membres présents du jury.



ORIGINALITE DE VOTRE PROJET :

VOLET ECONOMIQUE : votre projet est-il source de plus-value économique ? Si oui, précisez.
(Meilleure valorisation des productions, augmentation de la rentabilité, meilleure rémunération...).

VOLET TERRITOIRE : votre projet est-il source de plus-value pour le territoire ? Si oui, précisez.
(Participe à la dynamique du territoire, création de lien social, création d'emplois locaux, valorisation des ressources locales...)

VOLET HUMAIN : votre projet est-il source de plus-value sur le plan humain ? Si oui, précisez.
(Amélioration des conditions de travail et de vie, transmission de savoir-faire, épanouissement personnel...)

VOLET ENVIRONNEMENT : de quelle(s) manière(s) votre projet s'inscrit-il dans une agriculture durable ? (Production moins énergivore, utilisation optimale des ressources naturelles, recyclage des déchets pour maintenir la qualité des sols, limitation de la pollution des milieux...)

Vous pouvez compléter ce dossier avec tout élément d'information qui vous paraît pertinent (photos, plaquettes, etc.)

Fait à :

Le :

Signature :